

Annexe à l'arrêté n° 2025-4872/GNC-Pr du 13 octobre 2025

Remplacée par l'arrêté n° AP-2025-DAVAR-0036 du 6 novembre 2025 – Art. 5

Remplacée par l'arrêté n° AP-2026-DAVAR-0777 du 31 mars 2026 – Art. 2

Eléments cartographiques concernant les zones infestées et les zones tampon

Carte 1 : Carte générale des zones infestées et des zones de tampons

Carte générale des zones infestées et des zones tampons



